

Projet de résolutions

de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2017

Le présent document liste les résolutions qui seront soumises aux votes de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2017.

1^{ère} résolution : approbation sur la finalité d'intérêt collectif de la société

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance sur la finalité d'intérêt collectif de la société, approuve celui-ci et tous les actes accomplis.

2^{ème} résolution : approbation des comptes et du bilan de l'exercice 2016

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, et des rapports du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, approuve les comptes et le bilan tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus au conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

3^{ème} résolution : affectation du résultat et montant des réserves

N'ayant pas d'Excédents sur l'exercice 2016, les montants sont tous affectés en rapport à nouveau.

4^{ème} résolution : agrément de nouveaux sociétaires

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration accepte les candidatures au sociétariat, des demandeurs selon la liste présentée et jointe au procès-verbal.

5^{ème} résolution : élection de nouveaux membres du Conseil d'Administration

L'assemblée, après avoir pris connaissance de la liste des candidatures et des renouvellements de mandats, renouvelle les membres suivants :

Nathalie Bailleux, Solaure Conseils
Hervé Baussanne
Renée Dusautoy

Jean-Jacques Magnan
Nadine Monge
Frédéric Sauvage

Et nomme de nouveaux membres du Conseil d'Administration :

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance/ nationalité	Adresse
GIBOUIN	Laetitia			Touillé 26150 VACHERES- EN-QUINT
ROBINNE	Bruno	17/05/1955	Saint-Nom-La- Bretèche	Le Village 26150 SAINT-ANDEOL

Les administrateurs susnommés certifient n'être soumis à aucune interdiction de gérer et administrer une société.

6^{ème} résolution : pouvoir pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés aux porteurs d'un original ou d'une copie des présentes, afin d'accomplir toutes les formalités requises par la Loi en conséquence des résolutions qui précèdent.